

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_015

Séance du jeudi 15 février 2018

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 08/02/2018

Présents : 18

L'an deux mille dix-huit et le quinze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de séance: **Albert DOUCHY**

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves COMMANDRE, Matthias CORNEVAUX, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Yves SERVIERE, Jean-Paul VELAY

Représentés: Françoise THYSS par Jean-Paul VELAY

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER

Absents: François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Régis DURAND, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gillian MC HUGO

Objet: Toiture de l'Ecole - Plan de Financement - DE_2018_015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la toiture de l'école. Celle ci, recouverte de bardeaux de bois a très mal vieilli et le bâtiment subit de nombreuses infiltrations qui deviennent impossible à réparer.

Un devis a été demandé à l'entreprise PANTEL COUVERTURE pour estimer le montant des travaux nécessaires. Ce devis s'élève à 70 801.40€ HT - 84 961.68 € TTC

Ce projet pourrait être subventionné par la DETR et les contrats territoriaux du conseil départemental.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de prévoir cet investissement au budget 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

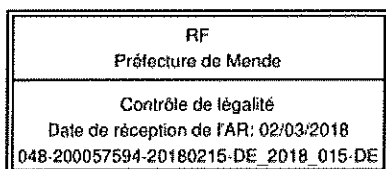
⇒ Décide de réaliser la réfection de la toiture de l'école primaire.

⇒ Approuve le plan de financement suivant :

| Montant total du projet | | 70 801.40€ HT |
|-------------------------|------|---------------|
| Dont : | | |
| DETR | 60 % | 42 480.84 € |
| Conseil Départemental | 20 % | 14 160.28 € |
| Autofinancement | 20% | 14 160.28 € |

⇒ Charge Monsieur le Maire du montage et du suivi des dossiers inhérents au projet.

⇒ Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les devis correspondants



Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

